Voir :

<u>Batterel</u> : T. IV. p. 497-500 notice

<u>Bicaïs</u> : T. I, p. 711

<u>Bonardi</u>, p. 177

XXXI. — Le Père Pierre Chalons,

Entré en 1659, sorti en 1677, mort en.....

Pierre Chalons, fils de Vincent Chalons et d'Anne Disy, naquit à Lyon au mois de juin 1642. Il y fit partie de ses études d'Humanités et celles de Philosophie sous les Jésuites. Aussitôt après il entra dans l'Oratoire, ayant alors 17 ans, et fut reçu à l'Institution de Lyon au mois de novembre 1659 sous la direction du Père Mitouart.

Au sortir de cette maison, il fut employé à enseigner les Humanités qu'il professa dix ans de suite. Il en fit d'abord trois ans à Notre-Dame de Grâces en Forez, puis la seconde à Pézenas, puis deux autres années à Beaune et une quatrième année de seconde à Angers, enfin trois ans de rhétorique, savoir un à Troyes, où il fut ordonné prêtre en 1668 par l'évêque de cette ville et deux au Mans.

De là il fut envoyé étudier en théologie à Saumur, où il eut pour maitres les Pères André Martin et Jean Le Porcq en 1671 et 1672. Après quoi il résida en différentes maisons pour cultiver les heureuses dispositions qu'il avait pour la chaire, comme à Clermont, à Riom, à Notre-Dame de Grâces en Forez jusqu'en 1677. Au mois de juillet de cette année je trouve sur nos Registres que, étant venu à Paris prendre un bénéfice sans permission, il s'est par là déclaré exclu de la Congrégation. Un autre frère, qu'il avait aussi de l'Oratoire, prit le même parti à peu près dans le même temps ; et comme leur mère, en nous les donnant, avait passé avec notre maison de Lyon un contrat par lequel

(1) *Déclaration de son état donnée par lui-même en 1673.*

elle s'était constituée une rente viagère de 50 écus pour elle et ses deux enfants sur la somme de 3,000 livres qu'elle nous avait cédée, il fut résolu, du 22 mars 1679, que nos Pères de Lyon consentiraient à la cassation du contrat, afin de n'avoir plus rien à discuter avec eux.

On m'a dit que le bénéfice que Pierre Chalons avait accepté sans l'agrément de nos Pères, était un Canonicat du Mans, et que son frère en prit un à Vannes. Si cela est, l'aîné ne garda pas longtemps le sien, ayant mieux aimé vivre au milieu de Paris.

Comme il avait des lettres et de bonnes mœurs, M. de Harlay, Procureur-Général du Parlement de Paris, et depuis premier Président se l'attacha, et le mit auprès de son fils, qui est mort conseiller d'Etat, à titre de précepteur (1). Il le le fut encore depuis de M. le comte de Pontchartrain, ci-devant secrétaire d'Etat de la marine, fils unique de feu M. le chancelier de Pontchartrain, de qui je le tiens.

M. de Harlay, destinant son fils aux premiers emplois de la magistrature, souhaita sur toutes choses de M. de Chalons qu'il lui apprît notre histoire; et, n'étant pas content de la plupart de celles que nous avons, voulut qu'il lui en formât un plan abrégé, tiré de nos auteurs originaux, selon lequel, laissant à quartier une infinité de faits, dont la connaissance est peu utile à un magistrat, il s'attachât principalement aux événements importants et aux remarques qui intéressent, comme les commencements de nos usages, de nos coutumes, l'origine des dignités du royaume, l'établissement des Parlements, des Universités, des ordres Religieux et Militaires, sans oublier les grandes révolutions de la couronne et celles des pays voisins. Le point surtout, sur lequel il insista le plus, fut de lui faire observer les faits qui sont les fondements et les preuves des libertés de

(1) Chalons, *Histoire de France. Préface.*

l'Eglise Gallicane, et les divers monuments par lesquels elles ont été attaquées ou défendues.

Sous la direction de cet habile magistrat M. Chalons travailla, et entra parfaitement dans ses vues avec toute la docilité et la lumière nécessaire pour réussir.

Son manuscrit qui, de la Bibliothèque de M. Harlay, avait passé dans celle de M. le Président Chauvelin, aujourd'hui Garde des Sceaux, fut jugé digne d'être donné au public, et parut après la mort de l'auteur sous ce titre : (1)

Histoire de France. Paris, Jean Mariette, 1720, 3 volumes in-12. Il n'est pas auteur de la petite Préface qui est à la tête, où l'on avertit que M. Chalons, n'ayant écrit que très peu de choses de la première race de nos Rois, on y a fait suppléer par un homme habile ; et, qu'à cela près, on a suivi exactement l'original, qui va jusqu'à la fin du règne de Louis XIII.

---

(1) Voir la notice suivante.

Batterel IV 497

XXXI. — Le Père Pierre Chalons,

Entré en 1659, sorti en 1677, mort en.....

Pierre Chalons, fils de Vincent Chalons et d' Anne Disy, naquit à Lyon au mois de juin 1642. Il y fit partie de ses études d'Humanités et celles de Philosophie sous les Jésuites. Aussitôt après il entra dans l'Oratoire, ayant alors 17 ans, et fut reçu à l'Institution de Lyon au mois de novembre 1659 sous la direction du Père Mitouart.

Au sortir de cette maison, il fut employé à enseigner les Humanités qu'il professa dix ans de suite. Il en fit d'abord trois ans à Notre-Dame de Grâces en Forez, puis la seconde à Pézenas, puis deux autres années à Beaune et une quatrième année de seconde à Angers, enfin trois ans de rhétorique, savoir un à Troyes, où il fut ordonné prêtre en 1668 par l'évêque de cette ville et deux au Mans.

De là il fut envoyé étudier en théologie à Saumur, où il eut pour maîtres les Pères André Martin et Jean Le Porcq en 1671 et 1672. Après quoi il résida en différentes maisons pour cultiver les heureuses dispositions qu'il avait pour la chaire, comme à Clermont, à Riom, à Notre-Dame de Grâces en Forez jusqu'en 1677. Au mois de juillet de cette année je trouve sur nos Registres que, étant venu à Paris prendre un bénéfice sans permission, il s'est par là déclaré exclus de la Congrégation. Un autre frère, qu'il avait aussi de l'Oratoire, prit le même parti à peu près dans le même temps ; et comme leur mère, en nous les donnant, avait passé avec notre maison de Lyon un contrat par lequel

(1) *Déclaration de son état donnée par lui-même en 1676.*

elle s'était constituée une rente viagère de 50 écus pour elle et ses deux enfants sur la somme de 3,000 livres qu'elle nous avait cédée, il fut résolu, du 22 mars 1779, que nos Pères de Lyon consentiraient à la cassation du contrat, afin de n'avoir plus rien à discuter avec eux.

On m'a dit que le bénéfice que Pierre Chalons avait accepté sans l'agrément de nos Pères, était un Canonicat du Mans, et que son frère en prit un à Vannes. Si cela est, l'aîné ne garda pas longtemps le sien, ayant mieux aimé vivre au milieu de Paris.

Comme il avait des lettres et de bonnes mœurs, M. de Harlay, Procureur-Général du Parlement de Paris, et depuis premier Président se l'attacha, et le mit auprès de son fils, qui est mort conseiller d'Etat, à titre de précepteur (1). Il le le fut encore depuis de M. le comte de Pontchartrain, ci-devant secrétaire d'Etat de la marine, fils unique de feu M. le chancelier de Pontchartrain, de qui je le tiens.

M. de Harlay, destinant son fils aux premiers emplois de la magistrature, souhaita sur toutes choses de M. de Chalons qu'il lui apprît notre histoire; et, n'étant pas content de la plupart de celles que nous avons, voulut qu'il lui en formât un plan abrégé, tiré de nos auteurs originaux, selon lequel, laissant à quartier une infinité de faits, dont la connaissance est peu utile à un magistrat, il s'attachât principalement aux événements importants et aux remarques qui intéressent, comme les commencements de nos usages, de nos coutumes, l'origine des dignités du royaume, l'établissement des Parlements, des Universités, des ordres Religieux et Militaires, sans oublier les grandes révolutions de la couronne et celles des pays voisins. Le point surtout, sur lequel il insista le plus, fut de lui faire observer les faits qui sont les fondements et les preuves des libertés de

(1) Chalons, *Histoire de France. Préface.*

l'Eglise Gallicane, et les divers monuments par lesquels elles ont été attaquées ou défendues.

Sous la direction de cet habile magistrat M. Chalons travailla, et entra parfaitement dans ses vues avec toute la docilité et la lumière nécessaire pour réussir.

Son manuscrit qui, de la Bibliothèque de M. Harlay avait passé dans celle de M. le Président Chauvelin, aujourd'hui Garde des Sceaux, fut jugé digne d'être donné au public, et parut après la mort de l'auteur sous ce titre :

Histoire de France. Paris, Jean Mariette, 1720, 3 volumes in-12. Il n'est pas auteur de la petite Préface qui est à la tête, où l'on avertit que M. Chalons, n'ayant écrit que très peu de choses de la première race de nos Rois, on y a fait suppléer par un homme habile ; et, qu'à cela près, on a suivi exactement l'original, qui va jusqu'à la fin du règne de Louis XIII.

---

(1) Voir la notice suivante.

Acte de visite de Lyon Pierre Chalons de Lyon, reçu à Lyon en 1659

Prêtre en 1668

Sorti en

M.M. 607, 2e catalogue, N 285 =

Pierre Chalons, de Lyon, entré à Lyon en 1659, prêtre en 1668, sorti.

Adry = Bibliothèque des Ecrivains de l'Oratoire = (Bibl. Nle fonds fr. 25.682) T. II, p 30 versô =

Le P. Vincent Chalons avait un frère, nommé Pierre qui naquit à Lyon au mois de juin 1642 et entra aussi dans l'Oratoire en Nov. 1659 ; prêtre en 1668, il se retira en 1677 et fut précepteur du Comte de Pontchartrain, depuis secrétaire d'Etat de la marine, fils du Chancelier de Pontchartrain, lequel étant alors Premier Président du Parlement de Bretagne, le mena à Vannes, où le Parlement était alors et où il lui fit avoir un canonicat à la cathédrale. Il fut même grand vicaire dans cette ville où il mourut en ...... Les deux frères étaient prédicateurs dans l'Oratoire et avaient beaucoup de mérite.

Leurs liaisons auprès de M. de Harlay, archevêque de Paris, les rendit suspects au P. de Ste Marthe qui les dégoûta d'ailleurs par son excès de zèle pour la régularité et la doctrine, de manière qu'ils sortirent tous deux de l'Oratoire.

Listes des assemblées =

1669, Le Mans Act.

1672, N.D. des Ardilliers, Act.

1675. Riom

Bonardi = Bibliothèque des Ecrivains de l'Oratoire, Mss. de 1722, p. 177 =

– On a imprimé en 1720 un Abrégé de l'Histoire de France en 3 vol. in-12 qu'il avait composé par ordre de M. le premier président de Harlay, à l'usage de ses enfants. Voyez l'avertissement.

– Voyez le 28' journal de Paris de l'année 1720 où l'on ne paraît pas faire grand cas de cet ouvrage.

Vincent Chalons

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1660

Sorti 1677

Né à Lyon (Rhône, le 1638

Mort au Mans (Sarthe), le 24 juillet 1694

Notes biographiques et bibliographiques

E. P. Bonnardet

Prêtre de l'Oratoire

Archiviste